



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Table des matières

Le cadre général	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024	3
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
1°) Les dépenses générales (Chapitre 011).....	4
2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012).....	4
3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65).....	4
4°) Les charges financières (Chapitre 66).....	5
5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042).....	5
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70).....	6
2°) Les impôts et taxes (Chapitre 73)	6
3°) Les dotations et participations (Chapitre 74).....	6
4°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75).....	7
5°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)	7
6°) Atténuations de charges (Chapitre 013).....	7
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	8
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	8
LA GESTION DE LA DETTE	8

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.

Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public. Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

Recettes de fonctionnement	13 021 180,15 €
Dépenses de fonctionnement	12 462 884,94 €
Résultat de l'exercice	558 295,21 €
Excédent reporté	1 300 000,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en cinq catégories principales :

1° Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

Pour 2024, elles s'élèvent à 3 412 871 €. On observe une augmentation de 8,36 % de ces dépenses par rapport à 2023 liée à l'augmentation des tarifs d'alimentation et d'énergie, mais aussi à des opérations ponctuelles telles que l'entretien des clos des tennis couverts (tous les 10 ans) ou la location de bungalows nécessaires aux travaux de construction ou de réfection des bâtiments publics.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	2 753 000	2 655 975	2 782 000	2 935 000	3 518 068	3 576 500
CA	2 709 411	2 539 201	2 725 895	2 905 333	3 149 462	3 412 871

2° Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 6 786 964 €. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la commune.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	5 550 000	5 610 000	5 829 000	6 300 000	6 500 000	6 800 000
CA	5 365 014	5 542 716	5 819 372	6 152 343	6 474 160	6 786 964

3° Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs ainsi que la subvention d'équilibre du CCAS. Ces charges s'élèvent à 989 601 €.

	2019 *	2020 **	2021 **	2022**	2023	2024
BP	679 200	803 800	882 400	898 100	1 002 900	1 038 550
CA	603 831	758 496	805 548	883 023	906 622	989 601

* En 2019 versement du 238 neutralisé

** A partir de 2020 : Salaires du CCAS

4°) Les charges financières (Chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 135 133 €. La commune avait 18 emprunts à charge en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	155 000	144 500	140 000	150 000	160 000	140 000
CA	147 697	136 225	134 141	137 072	150 619	135 133

5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 883 416 €.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARAISON AVEC L'ANNEE 2023

Dépenses réelles DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	CA 2023	CA 2024	% d'évolution CA 2023 CA 2024
011	charges à caractère général	3 149 462,06	3 412 871,26	8,36%
012	charges de personnel	6 474 159,93	6 786 963,90	4,83%
014	atténuations des produits	40 780,00	36 804,00	-9,75%
65	Autres charges de gestion courante	906 621,89	989 601,00	9,15%
Total dépenses de gestion courante		10 571 023,88	11 226 240,16	6,20%
66	charges financières	150 618,95	135 132,64	-10,28%
67	charges exceptionnelles	1 357,87	6 476,35	
68	Provisions pour risques et charges	290,39	14 500,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement		10 723 291,09	11 382 349,15	6,15%
<i>Dépenses d'ordre DE FONCTIONNEMENT</i>				
042	dotations aux amortissements des biens	718 992,82	883 415,79	
042	Ecritures d'ordre de cessions	4 958 810,00	197 120,00	
023	virement à la section d'invest. (021)	sans objet	sans objet	
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		5 677 802,82	1 080 535,79	
TOTAL DEPENSES		16 401 093,91	12 462 884,94	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services.

1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70)

Les recettes proviennent principalement des services suivants :

- * La petite enfance : la crèche, le multi accueil
- * L'enfance (de la maternelle à l'adolescence) : la restauration, le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, les séjours, l'école municipale de musique.
- * Les aînés : repas portés à domicile.
- * Les activités culturelles : les concerts, événements, expositions...
- * Les locations de salles et redevances d'occupation du domaine public, concessions de cimetière...

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	985 300	685 250	871 400	1 032 400	1 153 500	1 271 800
CA	975 964	699 492	957 007	1 169 119	1 228 208	1 390 846

2°) Les impôts et taxes (Chapitre 73)

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement. Ce chapitre regroupe notamment les recettes des revenus locaux, des attributions de compensation.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	6 876 181	6 938 065	6 953 652	7 374 000	7 712 200	8 266 617
CA	7 100 784	7 120 169	7 433 781	7 773 239	8 162 904	8 440 858

Les bases, les taux et les produits d'imposition ont évolué de la manière suivante depuis 2020 :

	2020		2021		2022		2023		2024	
	Taxe d'habitation + Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Produits	3 536 678	17 760	3 815 060	16 802	3 717 815	17 349	4 089 479	20 381	4 274 222	20 508
évolution des bases (N/N-1)	1,30%	-0,02%	-0,17%	0,69%	4,59%	3,26%	7,10%	7,10%	3,90%	3,90%
évolution des taux (N/N-1)	0,00%	0,00%	23,28%	-5,32%	0,00%	0,00%	1,88%	1,92%	0,00%	0,00%

En 2021, la disparition de la recette de la taxe d'habitation a été remplacé par un transfert du taux de la taxe foncière du département vers les communes. Ce transfert n'a pas engendré d'augmentation pour les redevables de la taxe foncière.

3°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de l'Etat et les participations (CAF et Conseil Départemental) ont évolué de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	1 963 150	1 922 019	1 924 560	2 022 760	2 210 250	2 173 100
CA	2 257 289	2 244 473	2 114 108	2 252 966	2 118 534	2 306 945

4°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le montant des loyers encaissés (compte 752) s'élève à 544 262 €.

5°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 197 261 €. Il s'agit essentiellement des cessions de bien (compte 775) pour un montant de 170 510 € pour les terrains et les bâtiments, le reste correspond à des cessions de biens mobiliers.

6°) Atténuations de charges (Chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 56 933 €. Ces frais concernent le remboursement des salaires par l'assurance statutaire de la mairie pour les agents en arrêt maladie.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPARAISON AVEC L'ANNEE 2023

CHAPITRES	DEPENSES	CA 2023	CA 2024	% d'évolution CA 2023 CA 2024
013	atténuations des charges	36 715,83	56 932,85	55,06%
70	ventes de produits	1 228 208,12	1 390 845,99	13,24%
73	impôts et taxes	8 162 903,67	8 440 827,57	3,40%
74	subventions d'exploitation	2 118 533,98	2 306 944,89	8,89%
75	aut. produits gestion c.	501 780,49	544 061,83	8,43%
	Total des recettes de gestion courante	12 048 142,09	12 739 613,13	5,74%
76	produits financiers	28,50	51 064,18	
77	produits exceptionnels	61 733,47	0,00	
77	775 - Produits des cessions	4 961 115,99	197 261,60	
78	reprise sur provision pour R et C	0,00	10 000,00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	17 071 020,05	12 997 938,91	
	Recette d'ordre DE FONCTIONNEMENT			
042	dotations aux amortissements des subventions	6 561,00	23 241,24	
002	excédent N-1 report	1 300 000,00	1 300 000,00	
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 306 561,00	1 323 241,24	
	TOTAL RECETTES	18 377 581,05	14 321 180,15	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024

Recettes d'investissement	6 924 229,58 €
Dépenses d'investissement	6 080 285,69 €
Résultat de l'exercice	843 943,89 €
Excédent d'investissement reporté 2023	2 532 905,12 €
Excédent d'investissement à reporter au BP 2025	843 943,89 €
Restes à réaliser reportés au BP 2025 :	
En Dépenses	500 244,75 €
En Recettes	1 118 118,49 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Le montant des investissements réalisés en 2024 s'élève à 5 273 271,31 €.

Parmi les principales dépenses effectuées au titre de l'année 2024, nous pouvons citer l'extension de la cuisine centrale, la construction de la maison municipale pour la vie associative, l'installation d'une sur toiture à l'école maternelle Françoise DOLTO, des travaux de rénovation extérieure de l'église, l'extension de la vidéoprotection, les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments publics pour leur pérennité ou encore l'installation d'un nouveau terrain multisport.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (PUP) et les emprunts.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 391 324,46 €.

LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2024 se répartit de la manière suivante :

Extinction de la dette



Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2024 et les résultats de l'année précédente.
Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.
Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2025.